

C03 03. Détermination du domaine public

Savoir déterminer avec aisance l'appartenance d'un bien immobilier au domaine public ou privé d'une personne publique

Objectifs de cette action de formation

- Savoir distinguer le domaine public et le domaine privé des personnes publiques
- Appréhender les règles spécifiquement applicables au domaine public
- Maîtriser le cadre réglementaire afin de prévenir tout contentieux

Durée :	1/2 journée soit 4 heures
Niveau :	Débutant
Nombre de participants :	Groupe de 2 à 7 participants
Coût Net (*TVA non applicable) :	Sessions inter-entreprises : 280 €* Sessions intra-entreprise/sur-mesure : sur-devis

Public visé

Professionnels de l'immobilier (juriste, avocat, notaire,...); directeur et responsable foncier, immobilier ou juridique ; toute personne exerçant ou appelée à exercer une activité professionnelle en lien avec la gestion du patrimoine immobilier des personnes publiques



CONTACT : +33 6 33 94 24 84
contact@themainformations.com

Dates, horaires, lieu

- **Prochaines sessions inter-entreprises :** 9 février 2024 | 31 mai 2024 de 13h30 à 17h30
Format distanciel
- **Sessions intra-entreprise :** Sur demande – possibilité sur-mesure avec atelier pratique
Format au choix : distanciel (sauf pour les ateliers pratiques) ou présentiel

Prérequis

- **Connaissances requises :** Cette formation ne nécessite aucun prérequis
- **Matériel requis :** Pour les sessions se déroulant en distanciel, les participants doivent **se connecter individuellement** sur un **ordinateur muni d'un micro et d'une caméra**

Compétences visées

- Mesurer les incidences de la réglementation dans la pratique quotidienne
- Acquérir les connaissances permettant de déterminer l'appartenance d'un immeuble au domaine public d'une personne publique
- Répondre à ses obligations de conseil et sécuriser sa pratique
- Sécuriser sa pratique professionnelle

LES COMPÉTENCES VISÉES PAR CETTE ACTION DE FORMATION FONT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION

Parcours pédagogique

- Recueil préalable des attentes du participant/analyse du besoin
- Il est remis aux participants, en amont de chaque session : le plan de formation, le support théorique visualisé lors de la session, les formulaires et autres sources documentaires préconisés par le formateur

- Exposé théorique, illustration par l'exemple, la mise en pratique des notions développées, réflexions sur le champ d'application professionnelle
- Évaluation des acquis tout au long de l'action de formation permettant à chaque participant d'évaluer sa progression et de mobiliser ses ressources

Modalités de suivi et appréciation des résultats

- Test de positionnement en entrée et en sortie de formation permettant d'apprécier les acquis des apprenants
- Feuille de présence émargée par les participants par demi-journée et donnant lieu à délivrance d'une attestation de suivi de formation
- Établissement d'un bilan pédagogique formateur et d'une fiche de suivi individuel donnant lieu à un bilan qualitatif et quantitatif, et le cas échéant, à des préconisations
- Questionnaire sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la formation et de l'intervenant

Programme de la formation

INTRODUCTION : Tour de table et contextualisation de l'action de formation

Test de positionnement d'entrée

1. DISTINCTION ENTRE DOMAINE PUBLIC/DOMAINE PRIVÉ

1. Les fondements de cette distinction
2. Les caractères : similitudes et différences

Quiz de compréhension (auto-évaluation)

2. LES BIENS IMMOBILIERS RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC DES PERSONNES PUBLIQUES

1. Définition légale du domaine public
2. Théorie de l'accessoire
3. Définitions spéciales du domaine public

3. LES BIENS IMMOBILIERS RELEVANT DU DOMAINE PRIVE DES PERSONNES PUBLIQUES

1. Définition légale du domaine privé
2. Définitions spéciales

Mises en pratique combinée parties 2 et 3

4. ENTREES ET SORTIES DU DOMAINE PUBLIC

1. Incorporations
2. Déclassement
3. Ventes du domaine public

Exercices pratiques

Test de positionnement final

Clôture de session

Intervenant(s)

Caroline THEUIL

Anciennement affectée au Service local de France Domaine, Caroline est aujourd'hui juriste, spécialisée dans les contrats immobiliers des personnes morales de droit public et médiatrice en matières civiles et administratives.

Bien qu'elle forme des professionnels de l'immobilier issus de tous horizons depuis 2016, elle se caractérise avant tout comme une professionnelle de terrain.

Pour en savoir plus : www.carolinetheuil.fr